L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.
NO. 42, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance ; pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire usage d'un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes ne soient réglés. Les abonnés qui voudront cesser leurs abonnements, le signifieront au bureau du journal, une semaine avant que l'époque entre les deux mois pour lesquels ils auront souscrit ne soit arrivée, sans quoi ils seront considérés comme abonnés pour le mois suivant.

Les prix des annonces sont établis comme suit, savoir : pour la première insertion, et cinquante cents pour chacune des insertions subséquentes. Tout changement considérable dans une annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le prix de DIX lignes est annoncé.—Les artisans, Artistes, Négociants pour l'année aux annonces.—Les artisans, Artistes, Négociants pour l'année aux annonces.—Les artisans, Artistes, Négociants pour l'année aux annonces